



MAIRIE de MÉRAL

5 rue de Bretagne
53230 MERAL
Téléphone : 02.43.98.83.07
mairie.meral@orange.fr

ARRÊTE 2025-47 du 13 août 2025

Objet :

**Réglementation de la circulation
et du stationnement**

**Remplacement d'appuis téléphoniques
Chemin des Hauts Chateliers**

Le Maire de Méral,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 à L 411-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6.1,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article L113-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,

Considérant la demande du GROUPE ALQUENRY, représenté par Laura FROGER, 45 rue Pierre Martin, 72100 LE MANS, en date du 13 août 2025,

Considérant que la sécurité publique nécessite de réglementer la circulation et le stationnement pendant les travaux de remplacement des appuis téléphoniques d'ORANGE cassés ou déclassés, dans le chemin des Hauts Chateliers, du 23 août au 21 septembre 2025,

ARRÊTE :

Article 1 : Du 23 août au 21 septembre 2025, pendant les travaux de remplacement des poteaux téléphoniques d'ORANGE, cassés ou déclassés, dans le chemin des Hauts Chateliers, la **circulation** des véhicules légers et des poids lourds sera limitée à **50 km/h** au niveau des chantiers ambulants (maximum deux heures par poteau). Le **stationnement** et le **dépassement** seront **interdits** à tous les véhicules au droit des chantiers ambulants

Article 2 : Les panneaux de signalisation suivants : Travaux, Chaussée rétrécie, B15-C18, Cônes de chantier et Triflash camion, seront mis en place par le Groupe ALQUENRY.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de M. le Maire.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront notifiées par M. le Maire à :

- M. Le Directeur du GROUPE ALQUENRY à Le Mans
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie à Craon,
- M. Le Responsable de l'Agence Technique Départementale Sud à Château-Gontier (Direction des Routes)
- M. Le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours à Saint-Berthevin

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 13 août 2025

Pour le Maire
l'Adjointe déléguée
Nathalie LABBÉ

Le Maire,
Richard CHAMARET

